

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Le gouvernement du Nunavut réagit à l'acquisition d'un transporteur aérien

Iqaluit (Nunavut), le 25 février 2025. — Le gouvernement du Nunavut (« GN ») prend acte de l'annonce faite par Exchange Income Corporation (« EIC ») concernant sa signature d'une convention d'achat ayant force exécutoire pour l'acquisition de Bradley Air Services Limited, exerçant ses activités sous le nom de Canadian North. Le GN comprend que cette acquisition est assujettie à l'approbation des autorités réglementaires et à d'autres clauses habituelles, et qu'EIC s'attend à ce que la transaction soit conclue plus tard cette année.

Cette transaction est un changement majeur dans le secteur modeste mais essentiel qu'est le transport aérien au Nunavut, et pourrait avoir des répercussions sur les Nunavoises et Nunavois, qui dépendent fortement du transport aérien comme principal moyen de rapprochement au sein du territoire.

« Le transport aérien est le lien vital du Nunavut, son unique autoroute. Nous comprenons que les Nunavoises et Nunavois peuvent avoir des questions au sujet de cette acquisition, étant donné qu'elle est susceptible de remodeler notre industrie du transport aérien, a déclaré le ministre du Développement économique et des Transports, David Akeeagok. Le GN en évaluera minutieusement l'évolution de la situation, travaillera étroitement avec les parties prenantes et défendra les intérêts de nos populations en veillant à la fiabilité, à l'accessibilité et à la pérennité des services aériens pour tous les Nunavois. »

Canadian North est un partenaire de confiance, et fournit des services aériens essentiels au Nunavut tout en démontrant son engagement à soutenir les populations du Nunavut. EIC est un chef de file reconnu de l'industrie aéronautique canadienne, et possède une solide feuille de route en matière d'investissement dans les activités aériennes qui desservent les régions éloignées et nordiques. EIC joue également un rôle majeur dans le réseau de transport du Nunavut par l'intermédiaire de sa filiale,

